

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 juin 2019

Allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines

Le sénat vient de voter un allongement des délais pour l'IVG de 12 à 14 semaines. Cette mesure intervient en France au moment où des pays prennent actuellement des mesures régressives pour restreindre ce droit voire l'interdire... et c'est un signal fort pour l'Europe!

Le Planning demande aujourd'hui à toutes et tous les député-e- s progressistes de soutenir cette avancée législative qui permettra un meilleur accès à l'IVG en France pour toutes les femmes qui aujourd'hui doivent se rendre à l'étranger parce qu'elles n'ont pas pu avorter en en France dans les délais légaux actuels! Cela doit aller de pair avec un renforcement des services qui donnent accès à ce droit pour toutes les femmes sur tous les territoires en métropole et en outre-mer!

Contacts Presse:

Véronique Séhier : 06 86 65 25 19 / veronique.sehier@planning-familial.org